

CHARTRE DE COMPORTEMENT

DEVOIRS ACCOMPAGNES 2019-2020

AU SITE DE LA COMBE

Cette chartre représente le règlement intérieur des Devoirs accompagnés. Elle a pour objectif de faciliter la vie du groupe et de garantir une bonne ambiance de travail. Elle indique clairement les droits et les limites pour l'enfant à l'intérieur desquelles il peut évoluer.

Nous remercions les parents de prendre le temps d'expliquer les règles de vie des Devoirs accompagnés à leur(s) enfant(s) en parcourant la chartre.

- **L'utilisation du téléphone portable est interdite.**
- **J'arrive à l'heure aux Devoirs accompagnés avec mes affaires pour travailler de manière autonome.**
- **Je respecte mes camarades, les adultes, ainsi que les lieux et le matériel à disposition.**
- **J'adopte un langage correct et je suis respectueux dans mon attitude.**
- **J'ai le droit de m'exprimer et de donner mon avis.**

Les accompagnants aux devoirs sont responsables de la discipline et du bon déroulement des Devoirs accompagnés. Dans le cas d'indiscipline caractérisée, des avertissements et des sanctions seront prises (*cf para. 3 du Règlement des Devoirs accompagnés*).

L'inscription de l'enfant aux Devoirs accompagnés entraîne l'acceptation par la famille de l'ensemble des dispositions présentes. Cette chartre doit être signée par les parents et l'enfant lui-même, puis envoyée avec l'inscription.

Signature de l'enfant :

Signature des parents :